

## ARRETE

TJ/CM/AG/2024/N° **543**  
Interdiction de stationnement  
Place Mauconseil

NOUS, Maire de la Ville de SENLIS,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6,  
VU le Code de la Route,  
VU le Code Pénal,  
VU l'arrêté municipal N° PR/CC/RH/2019/463, du 9 juillet 2019, reçu par Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Senlis le 15 juillet 2019, nommant Monsieur Jérôme CURIEN en qualité de Directeur Général des Services de la Ville de Senlis  
CONSIDERANT qu'en raison d'un mariage se déroulant dans l'Espace St Pierre, le samedi 29 juin 2024, il est nécessaire d'interdire le stationnement **Place Mauconseil sur 2 places le samedi 12 octobre 2024, de 8h à 17h30,**

## ARRETONS

Article 1 : - Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit, et considéré comme gênant, **Place Mauconseil sur 2 places, le samedi 12 octobre 2024, de 8h à 17h30.**

Article 2 : - Les panneaux signalant cette interdiction seront installés par les Services Techniques Municipaux.

Article 3 : - Les infractions au présent Arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la Loi. Les véhicules en infraction et stationnement gênant pourront être déplacés par les Agents de la Force Publique, aux frais des propriétaires et à leurs risques exclusivement.

Article 4 : - Tous les Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication, par courrier 14 Rue Lemercier 80000 Amiens, ou par l'application informatique télé recours citoyen accessible via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Article 6 : - Ampliation du présent Arrêté sera adressée à :

- Au Poste de Police Municipale
- Au Centre de Secours Principal de SENLIS
- A la Brigade de Gendarmerie de SENLIS

Publié sur le site internet de la collectivité le : **09 OCT. 2024**

Fait à Senlis, le

**07 OCT. 2024**



Le Maire  
Pour le Maire  
Et par délégation

Jérôme CURIEN  
Directeur Général des Services